



Contrat de Rivière

Arly • Doron • Chaise

Ugine le 22 juin 2012

Communiqué :

Après 4 années de travail, le contrat de rivière Arly.Doron.Chaise, porté par les collectivités locales pour le compte des 26 communes du bassin versant, a été signé le 22 juin à la Mairie d'Ugine par Philippe GARZON, président du Comité de rivière, Cyrille LE VELY, secrétaire général de la Préfecture de la Savoie, Hervé GAYMARD, président du Conseil Général de la Savoie, François MOGENET, vice-président du Conseil Général de la Haute Savoie, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Conseillère régionale et Martin GUESPEREAU, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse notamment, et ce en présence de tous les partenaires qui ont construits ce contrat qui permettra de financer près de 85 actions pour 44,2 millions d'euros.



Ci contre : Principaux partenaires financiers du contrat : Noëlle AZNAR MOLLIEX, Conseillère Régionale, Philippe GARZON, Président du Comité de rivière Arly, Martin GUESPEREAU, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, Cyrille LE VELY, Secrétaire général de la Préfecture de la Savoie, François MOGENET, Vice Président du Conseil Général de la Haute Savoie, Hervé GAYMARD, Président du Conseil Général de la Savoie

Le contrat de rivière est un contrat moral, technique et financier entre les acteurs locaux (communes intercommunalités, associations, usages, ...) et les partenaires financeurs (Agence de l'eau Conseil Régional, Conseils Généraux,...). Il s'agit d'un engagement mutuel visant à mener à bien des actions pour la préservation et la gestion des cours d'eau. Ce contrat permet la mise en œuvre concrète d'une politique locale de gestion de l'eau et des milieux aquatiques mais doit également contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau imposé par la réglementation nationale et européenne.

Albertville
Allondaz
Beaufort sur
Doron
Césarches
Cohennoz
Cons Sainte
Colombe
Crest Voland
Faverges
Flumet
Hautelucre
La Giettaz
Le Bouchet
Montcharvin
Marlens
Marthod
Megève
Notre Dame de
Bellecombe
Pallud
Praz sur Arly
Queige
Saint Ferréol
Serraval
St Nicolas
la Chapelle
Thénésol
Ugine
Venthon
Villard sur Doron

Après avoir reçu, le 24 février dernier l'agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranée & Corse, la signature officielle du contrat de rivière le 22 juin marque l'aboutissement de 4 années de travail de concertation locale, jalonnées par près de 50 réunions et regroupant près de 700 participants : usagers, élus, techniciens des collectivités locales et partenaires techniques. Cette signature marque également le lancement de la phase opérationnelle 2012-17 du contrat de rivière et la mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

La signature officielle du contrat de rivière le 22 juin a réunie les signataires du contrat et les membres du comité de rivière. Cette cérémonie a été l'occasion pour les partenaires et signataires de témoigner leur engagement vis-à-vis des objectifs du contrat :

Améliorer la qualité de l'eau

L'amélioration de la qualité des cours d'eau du bassin versant passe par l'intervention à 3 niveaux :

- ✓ **Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions domestiques**, près de 24 millions d'euros seront alloués à la construction ou remise aux normes d'unités de dépollutions, à la mise en place et réhabilitation des réseaux d'assainissement, à la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes.
- ✓ **Lutter contre les pollutions industrielles**, par l'amélioration de la connaissance de ces pollutions et par la réduction des émissions de substances dangereuses sur les sites prioritaires. Ainsi près de 9 millions d'euros seront investis par les entreprises locales.
- ✓ **Lutter contre les pollutions agricoles**, par l'amélioration de la gestion des effluents d'élevages (stockages, épandage) sur les communes prioritaires du Beaufortain et Haut Val d'Arly.

Préserver les milieux aquatiques

L'enjeu est de restaurer les fonctionnalités des cours d'eau du bassin. Près de 30 actions sont prévues pour près de 5,2 millions d'euros :

- ✓ Restaurer et entretenir les berges et boisements riverains
- ✓ Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, ...)
- ✓ Restaurer la continuité biologique : piscicole et sédimentaire
- ✓ Planifier la gestion sédimentaire
- ✓ Restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau dégradés
- ✓ Prendre en compte et préserver durablement les zones humides,
- ✓ Gérer les risques d'inondations : suivi d'ouvrages, aménagement des confluences, ...

Améliorer la connaissance des ressources en eau et des usages

Ce volet doit permettre d'améliorer la connaissance débits des principaux cours d'eau par la mise en place de stations de suivi et d'études spécifiques. L'enjeu est également de réduire les impacts des usages sur les ressources en sensibilisant les gestionnaires. C'est le cas de des gestionnaires d'eau potable afin d'adapter les prélèvements à la consommation et des limiter les dérivations des ressources.

Vis-à-vis de l'usage enneigement, compte tenu des évolutions rapides des équipements, une mise à jour de l'état des lieux réalisé en 2009 sera réalisée sur l'utilisation des ressources en eau.

Informé, sensibiliser : vers une gestion durable des ressources en eau du territoire

Ce volet transversal du contrat permettra d'assurer l'animation du contrat et d'accompagner la mise en œuvre des actions :

- ✓ par des actions de concertation, d'information, de sensibilisation auprès des riverains, élus, usagers et grand public.
- ✓ par des actions de formation et d'animation pédagogique auprès du public scolaire, des élus et agents des collectivités locales, des entreprises, ...

Ces actions seront mises en œuvre par les collectivités locales, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Savoie et de la Haute Savoie et du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Savoie.

Plus d'infos sur www.contrat-riviere-arly.com

Contact :

Philippe Garzon, Président du Comité de rivière, philippe.garzon@ugine.com

Sophie Lecacher, Chargée de mission du contrat de rivière, sophie.lecacher@ugine.com, tél 04 79 37 34 99